



Date de convocation :
24 février 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 2.9

**Remplacement du
générateur gaz production
d'eau chaude au local
technique du stade
municipal**

L'an **deux vingt** et le **02 mars**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, Mr ROUCH et Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO.

Madame Déborah CAHUZAC est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le générateur gaz production d'eau chaude vétuste au local technique du Stade Municipal.

Il présente la proposition de l'entreprise HYDROSYSTEM, 934 Chemin de Souilla, 31220 MONDAVEZAN, pour remplacement du générateur actuel par un générateur gaz à condensation double service avec échange inox concept TANK-IN-TANCK HEAT MASTER 70 TCV15, pour un montant de **VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS SOIXANTE CENTIMES HORS TAXES (25 950.60 € H.T)**.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette prestation.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- le remplacement du générateur gaz vétuste actuel par un générateur gaz à condensation double service avec échange inox concept TANK-IN-TANCK HEAT MASTER 70 TCV15 ;
- d'accepter la proposition de prix de l'entreprise HYDROSYSTEM, 934 Chemin de Souilla, 31220 MONDAVEZAN, s'élevant à **VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS SOIXANTE CENTIMES HORS TAXES (25 950.60 € H.T)** pour l'installation d'un générateur nouvelle génération ;
- d'imputer la dépense au Budget Communal, section d'investissement, article 21318 ;
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **09 mars 2020**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **03 mars 2020**

